Banque Van Breda



Pourquoi nous vous posons parfois des questions

Une explication claire du KYC et du KYT

« Une bonne relation bancaire commence par une bonne connaissance mutuelle. »

Une bonne relation bancaire commence **par une bonne connaissance mutuelle**

En tant que Banque Van Breda, nous souhaitons construire une relation durable avec nos clients. Nous mettons en outre tout en œuvre pour gagner et conserver votre confiance. L'intégrité et la sécurité sont des valeurs essentielles pour notre banque. Cela implique le respect rigoureux de la réglementation belge, européenne et internationale.

Les banques doivent faire preuve de vigilance et ont l'obligation de connaître et de comprendre leurs clients ainsi que leurs transactions. Cela vaut donc également pour nous, en tant que Banque Van Breda. Les règles, tout comme le contrôle de leur application, deviennent plus stricts. Afin de respecter ces obligations légales, il se peut que nous vous posions des questions sur votre identité, mais aussi sur certaines opérations effectuées sur votre compte. Nous devons parfois également documenter l'opération et avons besoin d'informations complémentaires, par exemple un acte, un contrat, une facture, ...

Ces règles prévoient également que nous devons recueillir des informations sur l'origine de votre patrimoine, vos activités, vos transactions et les secteurs dans lesquels vous êtes actif.

Banque Van Breda utilise ces données dans le cadre de son obligation légale de vigilance. Il va de soi que toutes ces données sont traitées de manière confidentielle et ne sont utilisées à aucune autre fin.

Les données pouvant évoluer au fil du temps, nous vous demandons également régulièrement de les vérifier et de les confirmer, ou de nous transmettre des données actualisées.

Par cette vigilance constante, nous voulons faire en sorte que vous puissiez gérer vos affaires bancaires en toute confiance, en toute sécurité et en toute sérénité.

Pourqoui est-ce important ?

Les banques jouent un rôle important dans la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. En connaissant bien nos clients et en assurant un suivi attentif de la relation bancaire, nous contribuons à la fiabilité du système financier et aidons à éviter que les services bancaires ne soient utilisés à mauvais escient.

Cette responsabilité est inscrite dans la loi. Les banques belges doivent identifier leurs clients, connaître les caractéristiques pertinentes de ceux-ci et comprendre l'objet et la nature de la relation bancaire. Elles doivent maintenir ces connaissances à jour tout au long de la relation et exercer une vigilance appropriée.

Que signifient KYC et KYT ?

KYC : vous connaître et connaître votre activité

KYC signifie Know Your Customer. En termes simples, cela signifie que nous devons disposer d'une compréhension suffisante de votre identité, de la nature de votre activité et de ce que vous attendez de votre relation avec Banque Van Breda.

Il ne s'agit pas uniquement de votre identité. Nous devons également comprendre la nature et l'objet de la relation bancaire et savoir qui sont les personnes impliquées dans votre société.

Nous pouvons ainsi organiser nos services avec soin et assumer notre responsabilité légale.

KYT : continuer à comprendre la relation tout au long de sa durée

KYT signifie Know Your Transaction. Nous entendons par là qu'en tant que banque, nous devons également conserver, pendant toute la durée de la relation, une vision suffisante de l'utilisation de nos services.

La loi parle à cet égard de vigilance continue. La banque doit pouvoir évaluer si l'évolution de la relation reste cohérente avec les informations dont elle dispose. Pour pouvoir le faire avec soin, les informations relatives au client et à la relation bancaire doivent être suffisamment à jour.

Bon à savoir

Une question de la banque ne signifie pas en soi que quelque chose ne va pas. Les questions font partie de la responsabilité normale d'une banque et du suivi attentif de ses relations avec ses clients.

Une bonne relation bancaire commence **par une bonne connaissance mutuelle**

Pourquoi certaines questions peuvent-elles revenir ?

Votre situation professionnelle et personnelle peut évoluer au fil du temps. L'objet ou l'utilisation d'une relation bancaire peut également changer. Des informations qui étaient auparavant correctes et complètes ne restent donc pas nécessairement à jour.

C'est pourquoi nous pouvons, en tant que Banque Van Breda, vous demander à différents moments de confirmer, compléter ou préciser certaines informations. Cela nous aide à conserver une image correcte du client et à continuer d'assumer notre responsabilité pendant toute la durée de la relation.

Des questions supplémentaires peuvent également être posées tout au long de notre relation, ou en complément de questions posées précédemment, lorsque nous avons besoin de mieux vous comprendre, ainsi que vos activités.

La Belgique et l'Europe

Aujourd'hui, la loi belge du 18 septembre 2017 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et les règles européennes applicables constituent le cadre juridique des banques belges.

L'Europe poursuit l'harmonisation de ces règles au moyen du nouveau règlement européen relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux, l'Anti-Money Laundering Regulation (AMLR). Ce règlement s'appliquera à toutes les banques des États membres de l'UE à partir du 10 juillet 2027. Il confirme notamment les obligations relatives à la connaissance du client, à la compréhension de l'objet et de la nature de la relation, à la mise à jour des informations sur le client et au suivi continu de la relation, y compris la compréhension des transactions effectuées.

Que pouvez-vous attendre de nous ?

☑ Nous vous expliquons pourquoi

Lorsque nous avons besoin d'informations de votre part, nous voulons indiquer aussi clairement que possible ce que nous cherchons à comprendre et pourquoi cela est pertinent. Nous privilégions un langage compréhensible et évitons tout jargon juridique inutile.

☑ Nous demandons ce dont nous avons besoin

Nos questions doivent s'inscrire dans le cadre de notre responsabilité légale et porter sur les informations nécessaires pour comprendre suffisamment la relation et la maintenir à jour. Lorsque des informations complémentaires sont nécessaires, nous vous l'expliquons aussi clairement que possible.

☑ Nous traitons vos informations avec soin

Les données à caractère personnel et les autres informations recueillies dans le cadre du KYC et du KYT doivent être traitées aux fins prévues par la loi. Banque Van Breda traite vos données conformément aux règles applicables en matière de protection des données et dans les limites de ses responsabilités légales.

Une bonne relation bancaire commence **par une bonne connaissance mutuelle**

Que vous demandons-nous ?

Nous vous demandons de bien vouloir répondre à nos questions de la manière la plus exhaustive et correcte possible, de nous fournir les documents demandés, ainsi que de nous informer de toute modification de données pertinentes.

Il en va également de votre intérêt. Les informations que vous nous transmettez nous aident en effet à mieux vous protéger, vous et vos comptes, contre tout abus à des fins de fraude, de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et contre toute autre forme de criminalité financière. Cela nous permet de continuer à vous garantir un service sûr et intègre.

Vous ne comprenez pas clairement pourquoi certaines informations sont nécessaires ? N'hésitez pas à en parler avec votre Account Manager. Il se fera un plaisir de vous aider et de vous fournir, dans la mesure du possible, des explications complémentaires.

Que peut-il se passer si je ne souhaite pas collaborer ?

Lorsque nous ne disposons pas de suffisamment d'informations pour respecter nos obligations légales, nous pouvons être contraints de prendre les mesures nécessaires.

Il se peut dès lors que nous ne puissions pas proposer de services bancaires ou poursuivre la relation client existante.

Ensemble, nous veillons à une relation bancaire intègre

Le KYC et le KYT sont plus que des notions légales. Ils font partie d'une relation bancaire durable, fondée sur la compréhension mutuelle et la confiance.

En apprenant à bien nous connaître et en maintenant les informations à jour, nous pouvons continuer à remplir avec soin notre rôle de partenaire patrimonial intègre.

Merci pour votre confiance et votre collaboration !

Banque Van Breda

La banque des entrepreneurs et des professions libérales